

Citoyens en Eglise

« Vous êtes concitoyens des saints, vous êtes de la maison de Dieu... En Lui (le Christ), vous êtes intégrés à la construction pour devenir une demeure de Dieu, dans l'Esprit. » (Eph 2, 19-22)

Sous le titre « *La citoyenneté en Eglise* », dans la Croix du 25/2/2003, **Bruno Chenu** développe une réflexion sur la mission des laïcs dans l'Eglise. Il écrit ceci :

« Le XX^e siècle a connu une mutation considérable de la vocation et de la **mission des laïcs** dans l'Eglise et dans le monde. Le premier accent de leur responsabilité propre est la gérance de l'ordre temporel... Mais **leur implication dans la vie ecclésiale ne peut être marginale : ils sont sujets à part entière de l'Eglise locale.**

Or, en ce début de XXI^e siècle, des chrétiens ont l'**impression d'un retour en arrière** dans la gestion des communautés : aux prêtres le pouvoir et la parole, aux laïcs l'obéissance et le silence. La raréfaction des ministres ordonnés ne ferait qu'accroître un positionnement « jupitérien ».

D'où le **désarroi de ces fidèles** qui avaient cru au « *Tous responsables dans l'Eglise* » (1973) et avaient travaillé à mettre en œuvre la coresponsabilité (liturgie, catéchèse, accueil, prise en charge de la communauté par elle-même). On se croirait revenu au vieux clivage prêtres-laïcs, sous couvert de nouvelle conjoncture sociale et d'évolution des mentalités ecclésiales.

L'impératif légitime de la communion en vient à justifier la définition identitaire des uns et le retrait découragé des autres.

Sommes-nous condamnés à une Eglise d'autant plus cléricale qu'elle compte moins de prêtres ? Disons-le clairement : il y a erreur sur l'Eglise, sur son être sacramentel, sur la place de chacun en son sein, sur le visage qu'elle doit offrir au monde... **L'Eglise se définit, sur la base des sacrements d'initiation, comme communauté de baptisés vivant de la même foi, espérance et charité.** Avant toute distinction de services et de ministères, il y a cette **égalité fondamentale** des « fidèles du Christ »... L'Eglise est **fraternité** avant d'être organisation, **communio**n et **mission de tous** à responsabilités partagées.

...Rappelons l'injonction de *Christi fideles laici* : « *les pasteurs doivent reconnaître et promouvoir les ministères, les offices et les fonctions des fidèles laïcs, offices et fonctions qui ont leur fondement sacramentel dans le baptême, dans la confirmation, et de plus, pour beaucoup d'entre eux, dans le mariage.* » (n.23) **La réalité sacerdotale de l'Eglise justifie l'égalité dans la dignité, la diversité dans la fonction et la solidarité dans la responsabilité.** Au nom du Christ et de l'Esprit, respectons la participation citoyenne. »

Poursuivant la réflexion de Bruno Chenu, j'ai envie de dire ceci : une manière entre autres de respecter et de rendre visible la participation citoyenne, ce serait **d'introduire à l'Assemblée annuelle des Evêques un quota de représentants des laïcs.** Actuellement, il y a 10 représentants des prêtres, 7 représentants des religieux, 3 représentantes des religieuses, une représentante des moniales, 1 représentant des diacres, 32 secrétaires

nationaux (parmi lesquels, des laïcs), mais aucun représentant du laïcat comme tel. Je veux parler de ces laïcs, femmes et hommes engagés dans leurs communautés, porteurs ou non de lettre de mission, élus ou cooptés par leurs frères et sœurs, servant l'Eglise dans les équipes animatrices, les conseils pastoraux, les services de catéchèse, de liturgie, etc...

Les missions qu'ils exercent ont été ardemment **souhaitées et définies par les synodes diocésains et la « Lettre des évêques aux catholiques de France »**. Ces laïcs, dont certains ont une solide formation théologique, représentent des courants fort divers qui font référence à Vatican II, avec les nuances que l'on sait : chrétiens des parvis, charismatiques, chrétiens plus traditionnels... **Tous ont en commun d'être co-responsables, avec les quelques prêtres sur le terrain, de l'exercice de la pastorale dans un secteur donné.** Si les prêtres sont représentés à l'Assemblée des évêques, pourquoi pas les laïcs, à égalité de représentation ?

On dira : mais on s'éloigne de plus en plus d'une « Conférence épiscopale » proprement dite ! Est-ce si grave ? Ce rassemblement périodique des hauts responsables n'en est pas au premier changement. Les pays voisins connaissent des rassemblements nationaux où le laïcat est représenté comme tel : les Allemands avec le Katholikentag, les Belges avec leur conseil inter-diocésain des laïcs... Les Eglises sœurs, notamment les protestants et les anglicans, organisent des assemblées avec des collèges de pasteurs et de laïcs.

L'Eglise-communion qui se met en place à la base appelle une visualisation au sein des structures à l'échelon national. L'heure semble venue de signifier le pluralisme et l'égalité homme-femme par une **Assemblée synodale de l'Eglise de France** qui serait autre chose que la Conférence des Evêques. Pourquoi pas une Assemblée avec trois collèges : celui des évêques, celui des prêtres et des religieux/ses, celui des laïcs ?

Ces derniers seraient élus des communautés, suivant le nombre de places attribuées. Si l'innovation de trois collèges fait peur, on pourrait commencer par autoriser la présence d'un délégué laïc par province ecclésiastique. Ces provinces, au nombre de quinze, viennent d'être réorganisées ; imaginons par exemple quinze délégués élus par leurs pairs des conseils diocésains de pastorale.

Une telle assemblée, aux prises de paroles libres et diversifiées, aurait sans doute un impact plus fort quand il s'agit de proposer des valeurs concernant le mariage ou le lien de l'Eglise avec la société, autant de lieux où les laïcs sont au premier rang. Peut-être aussi émergeraient des solutions nouvelles concernant la pratique sacramentelle et les ministres ordonnés. Les cris de faim dans les déserts d'eucharistie faute de prêtres, auraient sans doute plus de chance d'être prononcés vigoureusement, et même d'être entendus.

« *Il reste encore beaucoup à faire* », dit la Lettre des Evêques aux catholiques de France.

Claude BERNARD 26/2/2003

Pour une Eglise démythifiée

La revue lyonnaise « Ecoutes et Regards » N° 43, (février 2003), publie un article remarquable de Suzanne Citron (agrégée d'histoire) sous le titre « *Le Mythe national* ». L'auteur fait une analyse très pointue de notre situation française. Espérons que ce texte sera repris par des revues à large diffusion.

Les trois derniers paragraphes, par exemple, présentent un réel intérêt comme « **utopie** » **valable en bien des domaines**.

« Un large consensus existe aujourd'hui dans notre pays qui se noue autour de la constitution. L'Etat français est un état de droit dont la base éthique doit être le respect des droits de l'homme en chaque habitant du pays. Cet état se tournera vers l'avenir non en se contemplant de façon narcissique dans le passé, mais en faisant le bilan critique de sa propre histoire, la diversité des cultures hier et aujourd'hui, ici dans l'hexagone et la-bas outre-mer. L'Etat travaillera à sa décolonisation, à sa démocratisation, en mettant en cause sa manie du secret et les blocages d'information sur lui-même, dans l'histoire qu'il a prétendu contrôler et dans les « affaires » du présent. Il ne saurait se prendre pour la nation, alors qu'il est à son service et que trop souvent il a ignoré ou violenté les citoyens. Il doit cesser de traiter les Français en mineurs à qui toute vérité n'est pas bonne à dire.

Non ! l'Etat n'est pas la nation car la nation ce n'est pas la France une et indivisible, mais la société des Français, multiple, diverse, complexe. L'Etat doit être le garant des missions de justice sociale et de service public dans un effort maximum de liberté, et de juste répartition des richesses au service des plus démunis.

Une francité nouvelle, contractuelle, dynamique, créative, généreuse, interculturelle est à inventer. Ouverte sur l'Europe et sur le monde, elle devra rompre avec le mythe gaulois qui a relayé le vieux mythe France et une histoire-célébration du pouvoir des rois, puis l'Etat nation. De nouvelles lectures de notre passé sont nécessaires au mûrissement de cette francité. »

Appliquons les mêmes termes à l'Eglise, en remplaçant le mot « Etat » par « Institution ecclésiale », et en faisant les adaptations nécessaires ; l'effet est assez surprenant.

Un large consensus existe aujourd'hui dans notre Eglise, qui se noue autour de la Constitution votée par Vatican II. L'Institution ecclésiale a pour base éthique le respect des droits de l'homme en chaque habitant de la planète. Cette institution se tournera vers l'avenir non en se contemplant de façon narcissique dans le passé, mais en faisant le bilan critique de sa propre histoire, de la diversité des cultures hier et aujourd'hui L'Institution ecclésiale travaillera à sa décolonisation, à sa démocratisation, en mettant en cause sa manie du secret et les blocages d'information sur elle-même, dans l'histoire qu'elle a prétendu contrôler et dans les « affaires » du présent. Elle ne saurait se prendre pour l'Eglise universelle, alors qu'elle est à son service et que trop souvent elle a ignoré ou violenté ses propres citoyens. Elle doit cesser de traiter les membres de l'Eglise en mineurs à qui toute vérité n'est pas bonne à dire.

Non ! l'Institution ecclésiale n'est pas le peuple de Dieu car ce dernier n'est pas l'Eglise romaine une et indivisible, mais la société des baptisés, multiple, diverse, complexe. L'Institution ecclésiale doit être le garant des missions de justice sociale et de service public dans un effort maximum de liberté, et de juste répartition des richesses au service des plus démunis.

Une ecclésialité nouvelle, contractuelle, dynamique, créative, généreuse, interculturelle est à inventer. Ouverte sur l'Europe et sur le monde, elle devra rompre avec le mythe romain qui a relayé le vieux mythe de l'Eglise souveraine et une histoire-célébration du pouvoir des papes, puis l'Institution identifiée à l'Eglise. De nouvelles lectures de notre passé sont nécessaires au mûrissement de cette ecclésialité. »

Claude BERNARD
26/2/2003